

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : ..66

Votants : ..77

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, LECOQ Yves à CHUARD Valentin, POULET Gilles à BOUDRY Jeanne, MAIRE Serge à GAGNEUR Raphaël, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, CATHENOZ Catherine à MORBOIS Christelle, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : CHOULOT Alain, LEROY Pierre,

Etaient absents : LAMBERT Véronique, VIENNET Rémy, RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BERODIER Florence, REYNAUD Armande, MONTEVECCHIO Patrick, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Jean Luc BEAUPOIL

Convocation faite le : 30 Juin 2021

Objet : Animation nécessaire à la mise en œuvre du projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Rappels, évolution du contexte et problématique

Le site de la cascade des Planches-près-Arbois enregistre une fréquentation croissante depuis quelques années, qui s'est accentuée en 2020 (médiatisation, effets de confinement) et qui pourrait encore croître exponentiellement avec de nouveaux attraits (grotte).

Le site étant classé, les aménagements pérennes à réaliser nécessitent des procédures d'autorisation d'aménagement.

Il a été convenu qu'il s'avérait nécessaire d'engager une étude prospective englobant une problématique large concernant la Reculée des Planches tant au niveau géographique (inclure les communes voisines qui sont concernées par la Reculée des Planches) qu'en terme de thématiques à traiter (flux de mobilité et intermodalité voiture/mode doux ; existence et intérêt du site de la Cartonnerie, réseau de sentier de randonnées et belvédères ; évolution possible de la grotte, etc.)

Par conséquent, plusieurs études sont nécessaires :

- Une étude globale, prospective, visant à définir les actions à mettre en œuvre et leurs interrelations, nécessitant le recours à un bureau d'études (délibération CO 289).
- Un accompagnement du CAUE pour réaliser de premiers diagnostics et préconisations en matière d'orientation et de phasages nécessaires à la définition du cahier des charges de l'étude globale (délibération CO 290)
- Une étude d'impact pouvant être réalisée en interne par le responsable du service environnement (délibération CO290)

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 290 DE (SUITE)

Objet : Animation nécessaire à la mise en œuvre du projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a créé un poste de VTA pour 1 an (Volontaire Territorial en Administration) le 08 juin 2021 (Délibération CO 256 DE - contrats de projet) à hauteur d'1 ETP. La CCAPS a reçu l'assurance de la recevabilité du VTA et de son financement : 15 000€ forfaitaire versé dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

Par ailleurs, il est prévu de mobiliser et de valoriser l'expertise des services de la CCAPS pour accompagner la mise en œuvre de l'étude et les travaux et services à réaliser.

On retrouve ainsi les interventions suivantes :

- Temps humain, interne à la CCAPS, pour réalisation d'études d'impacts environnement et biodiversité (salaire chargé sur 6 jours + 15 % de frais annexes + 50 € de frais de déplacements) ;
- Temps humain de coordination et suivi d'étude (salaire chargé 0,2 ETP sur 12 mois + 15 % de frais annexes + 400 € de frais de déplacements), interne à la CCAPS ;
- Ingénierie de suivi des premiers travaux liés à l'étude / concertation d'acteurs (salaire chargé 20 % sur 12 mois + 15 % de frais annexes + 200 € frais de déplacements – poste de VTA créé par le conseil communautaire de juin 2021) ;
- Accompagnement du CAUE pour consultation d'une maîtrise d'œuvre sur le plan global d'aménagement à mettre en œuvre dès 2022 pour le long terme. Le devis s'élève à 3 645 € net de taxe, plus une adhésion de 300 € au CAUE.

Le plan de financement de l'animation est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	taux	enveloppe éligible	€ HT	% du projet
Accompagnement CAUE pour consultation d'une maîtrise d'œuvre sur le plan global d'aménagement à mettre en œuvre dès 2022 pour le long terme	3 645,00 €	Région (ingénierie coordination sur 6 mois)	50%	8 024,16 €	4 012,08 €	13,88%
Adhésion CAUE	300,00 €	ANCT (financement poste VTA)	44%	10 120,79 €	4 499,70 €	15,57%
Temps humain pour réalisation d'études d'impacts (salaire chargé sur 6 jours + 15 % de frais annexes + 50 € de frais de déplacements)	1 634,23 €	LEADER (fiche pôle structurant)		28 597,87 €	19 030,24 €	65,85%
Temps humain de coordination et suivi d'étude (salaire chargé 0,2 ETP sur 12 mois + 15 % de frais annexes + 400 € de frais de déplacements)	11 479,73 €	CCAPS autofinancement		28 897,87 €	1 355,85 €	4,69%
Ingénierie de suivi des travaux / concertation d'acteurs (salaire chargé 20 % sur 12 mois + 15 % de frais annexes + 200 € frais de déplacements - VTA)	11 838,91 €					
TOTAL	28 897,87 €	TOTAL			28 897,87 €	100,00%

Objet : Animation nécessaire à la mise en œuvre du projet global de gestion et d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Valide le portage de l'animation par la CCAPS nécessaire à la mise en œuvre du projet global d'aménagement de la Reculée des Planches Près Arbois tel que présenté dans le plan de financement prévisionnel ;

2/ Valide le niveau des dépenses à engager à hauteur de 28 897,87 € HT ;

3/ Dit que la dépense est prévue au budget 2021 (administration générale, environnement et LEADER) ;

4/ Approuve le plan de financement présenté ;

5/ Valorise les postes financés par la Région (coordination et suivi d'étude) et l'ANCT (VTA) dont les demandes de subventions ont été sollicitées par ailleurs

6/ Sollicite une subvention européenne via le programme Leader pour 19.030,24 € ;

7/ S'Engage à prendre en charge en autofinancement la part de subvention non couverte par les fonds sollicités ;

8/ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210706-CO290DE_2021-DE